

# ÉCOLES

## GUIDE PRATIQUE

2020-2021



# ÉDITO

Au cœur de notre projet pour Montpellier, l'éducation tient une place centrale. Notre première priorité est de **réaliser l'école de la République** : publique, obligatoire, gratuite et laïque, offrant à chaque enfant les moyens de s'épanouir quels que soient ses besoins éducatifs, et contribuant ainsi à l'égalité des chances. Pour y parvenir, nous concrétiserons un plan ambitieux de réussite éducative, dans lequel la Ville s'engage pleinement à prendre part au parcours pédagogique de chaque enfant.

La réussite de tous se fonde d'abord sur de meilleures conditions d'accueil, au sein de chaque établissement. Le bien-être des élèves est essentiel. Nous **allons en concertation rénovier nos écoles en profondeur et nous en construisons de nouvelles**, afin d'accompagner la hausse du nombre d'habitants à Montpellier. D'ici décembre 2020, toutes les classes seront dotées d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur, au service de pédagogies innovantes. Et, dès cette rentrée, la dotation de fournitures scolaires par enfant passe de 41 à 45 €.

La réussite de tous se fonde également sur une **politique éducative ambitieuse**. Nous lançons cette rentrée un dispositif de soutien scolaire gratuit, public et laïque, que nous étendrons à l'ensemble des établissements au cours de l'année 2020-2021. De 16h30 à 17h30 les jours d'école, et les mercredis et samedis dans les médiathèques, des enseignants et animateurs qualifiés accompagneront les enfants par petits groupes dans l'acquisition des savoirs fondamentaux. Nous serons également attentifs à la qualité des ateliers périscolaires, afin d'en faire de réels outils pédagogiques qui contribuent à offrir à chaque enfant un véritable bagage culturel.

Véritable levier pour lutter contre les inégalités sociales et pour éduquer à la transition écologique, la cantine fera aussi l'objet d'une attention particulière. Nous travaillerons sur la qualité des produits proposés, en limitant au maximum les produits ultra-transformés et en assurant un repas végétarien par semaine, dont trois par mois sans protéine animale. Pour défendre l'accès des enfants issus des familles les plus fragiles à au moins un repas complet par jour, le nouveau tarif de 50 centimes par repas sera payé par les parents isolés bénéficiaires du RSA dès le 1<sup>er</sup> septembre.

Lieu d'apprentissage et d'intégration sociale, l'école doit tout faire pour garantir à chaque enfant **l'accès à un savoir qui instruit et qui émancipe**. C'est notre conviction. Et ce sera l'engagement de toute l'équipe municipale lors des six prochaines années.

Nous souhaitons à toutes les familles montpelliéraines, parents et enfants, une excellente année scolaire.



**Michaël DELAFOSSE**  
Maire de la Ville de Montpellier,  
Président de Montpellier  
Méditerranée Métropole



**Fanny DOMBRE COSTE**  
1<sup>re</sup> Adjointe au Maire  
déléguée à la Ville éducative  
et à la Réussite scolaire



**Marie MASSART**  
Adjointe au Maire  
déléguée à la Politique  
alimentaire et à  
l'agriculture urbaine

# SOMMAIRE

## **COMMENT SE DÉROULE UNE JOURNÉE D'ÉCOLE ? \_\_\_\_\_ 4**

- › L'accueil du matin et du soir
- › Les études et les accueils après la classe
- › Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT)

## **LA RESTAURATION SCOLAIRE \_\_\_\_\_ 7**

- › Équilibre, santé, goût et circuits de proximité
- › Les spécificités alimentaires

## **COMMENT RÉSERVER LES TEMPS PÉRISCOLAIRES ET LA RESTAURATION SCOLAIRE ? \_\_\_\_\_ 9**

- › Comment réserver ?

## **MA CARTE \_\_\_\_\_ 10**

## **LES PÉRIODES DE RÉSERVATION \_\_\_\_\_ 11**

- › Si vous n'avez pas réservé
- › Si votre enfant est absent
- › Comment sont calculés les tarifs de la cantine et des accueils ?
- › Comment régler la restauration scolaire et les temps périscolaires ?

## **CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES \_\_\_\_\_ 13**

# COMMENT SE DÉROULE UNE JOURNÉE D'ÉCOLE ?

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h45 ∨ 8h30	<b>Accueil du matin</b> <i>Payant sans réservation</i>	<b>Accueil du matin</b> <i>Payant sans réservation</i>	<b>ALSH</b> 8h/18h	<b>Accueil du matin</b> <i>Payant sans réservation</i>	<b>Accueil du matin</b> <i>Payant sans réservation</i>
8h30 ∨ 12h	<b>Temps scolaire</b>	<b>Temps scolaire</b>		<b>Temps scolaire</b>	<b>Temps scolaire</b>
12h ∨ 14h	<b>Restauration scolaire</b> <i>Payante réservation préalable sous peine de majoration</i>	<b>Restauration scolaire</b> <i>Payante réservation préalable sous peine de majoration</i>		<b>Restauration scolaire</b> <i>Payante réservation préalable sous peine de majoration</i>	<b>Restauration scolaire</b> <i>Payante réservation préalable sous peine de majoration</i>
14h ∨ 16h30	<b>Temps scolaire</b>	<b>Temps scolaire</b>		<b>Temps scolaire</b>	<b>Temps scolaire</b>
16h30 ∨ 17h30	<b>Études en élémentaire</b> <b>Accueil après la classe en maternelle</b> <i>Gratuit mais sur réservation préalable</i>	<b>Études en élémentaire</b> <b>Accueil après la classe en maternelle</b> <i>Gratuit mais sur réservation préalable</i>		<b>Études en élémentaire</b> <b>Accueil après la classe en maternelle</b> <i>Gratuit mais sur réservation préalable</i>	<b>Études en élémentaire</b> <b>Accueil après la classe en maternelle</b> <i>Gratuit mais sur réservation préalable</i>
17h30 ∨ 18h30	<b>Accueil du soir</b> <i>Payant sans réservation</i>	<b>Accueil du soir</b> <i>Payant sans réservation</i>		<b>Accueil du soir</b> <i>Payant sans réservation</i>	<b>Accueil du soir</b> <i>Payant sans réservation</i>

## ATTENTION !

Certaines écoles ont des horaires dérogatoires (8h45-12h/14h-16h45).  
Renseignez-vous auprès de votre école.

## L'ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR

Vous devez enregistrer la présence de votre enfant en passant Ma Carte (voir page 10) dans la borne le matin en arrivant.

L'accueil, assuré par le personnel municipal, est facturé en fonction des ressources de la famille (entre 0,40€ et 0,80€).



## LES TEMPS PÉRISCOLAIRES

L'accueil après la classe en maternelle et les études sont encadrés par les animateurs diplômés de la Ville, les enseignants et les associations. Ils sont gratuits et ont lieu de 16h30 à 17h30 sur réservation.



### Pour les enfants qui ne sont pas encore inscrits et pour les nouveaux arrivants

Afin de pré-inscrire votre (vos) enfant(s), vous devez d'abord compléter le dossier Prest'O téléchargeable sur [presto.montpellier.fr](http://presto.montpellier.fr) ou à retirer à l'Hôtel de Ville ou dans les mairies de proximité.

Une fois le dossier complété, présentez-vous à l'Hôtel de Ville\* ou dans une mairie de proximité (voir adresses page 14) avec les pièces justificatives.

Un récépissé vous sera délivré permettant la finalisation de l'inscription que vous devez faire auprès de la direction de l'école.

**\*lundi, mardi, mercredi, vendredi 8h30-17h30 / jeudi 10h-19h**

# PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) est une démarche volontaire qui définit un projet éducatif sur l'ensemble de la Ville. Il fixe les grandes orientations, six objectifs prioritaires et l'organisation des temps de l'enfant. Il est partagé avec trois institutions : la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale, la CAF et la Préfecture de l'Hérault. L'actuel projet concerne la période 2018-2021.

1. Améliorer l'accueil des enfants les plus fragiles (le jeune enfant accueilli à l'école maternelle, les enfants en situation de handicap, les enfants présentant des signes de fragilité dans les domaines scolaires, éducatifs, sociaux et/ou sanitaires)
2. Favoriser la cohérence entre les projets d'école et les projets pédagogiques des accueils péri et extrascolaires.
3. Renforcer les échanges entre enfants issus de quartiers différents dans les lieux éducatifs. Il s'agit de multiplier les possibilités de rencontre entre des enfants issus de milieux sociaux différents.
4. Rechercher une plus grande complémentarité entre les dispositifs d'aide au travail de l'élève (études surveillées, actions inscrites dans le contrat de Ville, Contrats Locaux d'Accompagnement à la scolarité, accompagnement éducatif...).
5. Lutter contre la fracture numérique.
6. Co-construire un parcours citoyen de l'enfant qui vise à l'amener à devenir un citoyen responsable et libre.



**Un nouveau projet sera redéfini en concertation l'année prochaine.**

# LA RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire joue un rôle de plus en plus important dans l'alimentation, l'équilibre nutritionnel et le quotidien des enfants.

La Ville fabrique en moyenne **15 000 repas** par jour qui sont ensuite distribués dans les **88 restaurants scolaires** des écoles publiques de la Ville.

Les tarifs s'échelonnent **de 1,75 € à 4,95 €** selon les revenus et la composition du foyer.

**NOUVEAU**

Afin de favoriser l'accès à la cantine pour tous, la Ville applique, dès septembre une tarification à 0,50 € par repas pour les enfants de familles monoparentales (parents isolés) déclarées auprès de la CAF et bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).



## UN MENU VÉGÉTARIEN HEBDOMADAIRE DANS TOUS LES RESTAURANTS SCOLAIRES

Dès septembre un menu végétarien (dont deux par mois sans protéines animales) est proposé chaque semaine dans tous les restaurants scolaires de la Ville. Ce choix contribue à favoriser la sensibilisation des enfants à des modes de consommation plus durables et à privilégier des denrées de type céréales et légumineuses, dont la production est plus respectueuse du climat et de la biodiversité.



# LES SPÉCIFICITÉS ALIMENTAIRES

## PRATIQUE

Les menus sont communiqués préalablement pour toute la période de réservation et consultables sur le portail famille **presto.montpellier.fr**. Ils sont aussi affichés dans l'école.

### RÉGIMES MÉDICAUX

**En cas d'allergie ou d'intolérance alimentaire,** vous pouvez vous adresser au directeur de l'école afin de mettre en place un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI).

Il déterminera si l'enfant pourra manger le repas proposé par la Ville ou devra venir avec son propre repas fourni par sa famille\*.

Les parents devront ensuite envoyer le récépissé de mise en place du PAI par courriel à

**presto@ville-montpellier.fr**  
ou par courrier adressé à  
**Hôtel de Ville - Service Prest'O**  
1, place Georges Frêche  
34267 Montpellier Cedex 2  
afin de paramétrer Ma Carte.  
\*facturé 1,50€ (correspondant au service)

### REPAS SPÉCIAUX

Le paramétrage de la Carte pour les repas spéciaux se fait uniquement au guichet du service Prest'O de l'Hôtel de Ville à la délivrance de Ma Carte ou lors des périodes de réservation.



Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, pensez à réserver les repas de votre (vos) enfant(s). En effet, le coût du repas non réservé est majoré de **1,50€**.



# COMMENT RÉSERVER LES TEMPS PÉRISCOLAIRES ET LA RESTAURATION SCOLAIRE ?

La réservation est obligatoire pour les accueils après la classe et les repas et s'effectue suivant un calendrier fixé pour l'année scolaire (voir calendrier p 11).

## VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ DE RÉSERVER :

**NOUVEAU**

- À l'année en sélectionnant des dates sur le calendrier scolaire sur le portail famille) **presto.montpellier.fr** ou au **guichet Prest'O** à l'Hôtel de Ville
- Par périodes scolaires - journée par journée

## JE RÉSERVE



Par internet sur **presto.montpellier.fr** avec les nouveaux codes d'accès reçus par courrier postal.

Sur rendez-vous avec le Responsable Accueil Périscolaire (RALAE) de votre école.\*



Au guichet Prest'O de l'Hôtel de Ville, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 et le jeudi de 10h à 19h.



Dans l'une des 4 mairies de proximité, de 8h30 à 17h30 (8h à 17h à la mairie de proximité Mosson).\*

## JE CONFIRME MA PRÉSENCE AVEC MA CARTE

Le passage de Ma Carte à la borne située dans l'école de votre (vos) enfant(s) est obligatoire chaque matin pour qu'il (s) puisse(nt) accéder à la restauration scolaire et aux accueils périscolaires. Ma Carte permet donc de badger la présence sur la borne de l'école pour plus de sécurité ; elle contribue également à lutter contre le gaspillage alimentaire.



\* sous réserve des conditions sanitaires

## PRESTO+, LE PORTAIL FAMILLE DE RÉSERVATION

En quelques clics sur la plateforme **prestomontpellier.fr**, vous pouvez :

- réserver la restauration scolaire et les temps périscolaires
- consulter et payer vos factures en toute sécurité
- consulter vos données personnelles
- consulter vos consommations.



**NOUVEAU**

LE SAVIEZ-VOUS ?

**+ DE SOUPLESSE DANS VOTRE ORGANISATION !**

Vous avez la possibilité de modifier vos réservations jusqu'à **10 jours** (au plus tard) avant les dates souhaitées sur le portail famille **prestomontpellier.fr** ou au **guichet Prest'O** de l'Hôtel de Ville.



## MA CARTE

Délivrée uniquement au guichet du service Prest'O de l'Hôtel de Ville, Ma Carte est individuelle et gratuite. Elle accompagne votre enfant toute sa scolarité dans une école publique de la Ville. En cas de détérioration ou de perte, elle sera remplacée et facturée 10 €.

### Pièces à fournir

- Un justificatif de domicile de moins de trois mois
- Une pièce d'identité avec photo du responsable légal de l'enfant
- Le livret de famille
- La dernière attestation CAF
- L'avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018



# LES PÉRIODES DE RÉSERVATION

Afin d'améliorer le confort des familles et de prendre en compte leurs besoins de flexibilité dans leur organisation, le système actuel de réservation s'assouplit. Vous pouvez désormais modifier vos réservations, jusqu'à **10 jours** avant les dates souhaitées, sur le portail famille **presto.montpellier.fr** ou au **guichet Prest'O** de l'Hôtel de Ville.

Période scolaire	Sur internet <i>presto.montpellier.fr</i>	À l'école, au guichet Prest'O, en mairie de proximité*
<b>Rentrée scolaire</b> Du mardi 1 <sup>er</sup> septembre au vendredi 16 octobre 2020	Du mercredi 1 <sup>er</sup> juillet au dimanche 6 septembre 2020	Du lundi 17 août au vendredi 4 septembre 2020 (au guichet Prest'O à l' Hôtel de ville)  Du mardi 25 août au vendredi 4 septembre 2020 (sur rendez-vous auprès des RALAE)
<b>Toussaint - Noël</b> Du lundi 2 novembre au vendredi 18 décembre 2020	Du lundi 5 octobre au dimanche 18 octobre 2020	Du lundi 5 octobre au vendredi 16 octobre 2020
<b>Noël - Février</b> Du lundi 4 janvier au vendredi 12 février 2021	Du lundi 7 décembre au dimanche 20 décembre 2020	Du lundi 7 décembre au vendredi 18 décembre 2020
<b>Février - Pâques</b> Du lundi 1 <sup>er</sup> mars au vendredi 16 avril 2021	Du lundi 1 <sup>er</sup> février au dimanche 14 février 2021	Du lundi 1 <sup>er</sup> février au vendredi 12 février 2021
<b>Pâques - Été 1<sup>re</sup> période</b> Du lundi 3 mai au vendredi 6 juin 2021	Du mardi 6 avril au dimanche 18 avril 2021	Du mardi 6 avril au vendredi 16 avril 2010
<b>Pâques - Été 2<sup>e</sup> période</b> Du lundi 7 juin au mardi 6 juillet 2021	Du mardi 25 mai au dimanche 6 juin 2021	Du mardi 25 mai au vendredi 4 juin 2021



Tout repas réservé est facturé, **sauf en cas de grèves, de sorties scolaires ou d'absence de l'enfant pour raison médicale** (cf p12).

\* sous réserve des conditions sanitaires

## SI VOUS N'AVEZ PAS RÉSERVÉ

Votre enfant pourra déjeuner au restaurant scolaire, mais il ne pourra pas bénéficier d'un régime spécifique et le prix du repas sera majoré de 1,50 €.

### La majoration ne s'applique pas dans les cas suivants :

- › Il a été inscrit en cours d'année (pour la période concernée)
- › Il est inscrit en cours de période par le directeur d'école en Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) pendant le temps méridien
- › Les modalités de soins ou de transports spécifiques pour des enfants en situation de handicap, sont modifiées (sur justificatif)
- › En cas d'hospitalisation d'un des responsables légaux de l'enfant ou d'un membre de la fratrie pendant la période de réservation (sur justificatif « certificat d'hospitalisation »)
- › En cas de changement de situation familiale (séparation, divorce, changement mode de garde) ou de situation professionnelle (sur justificatif Pôle emploi ou certificat de l'employeur)
- › Si la réservation n'a pas été prise en compte du fait d'un problème informatique dûment constaté par la Direction des systèmes d'information de la Ville de Montpellier.

## SI VOTRE ENFANT EST ABSENT

Pour maladie, rendez-vous médical ou décès d'un membre de la famille, les repas réservés ne seront pas facturés, sur justificatif dans les 72h.

Par courriel à :

› [presto@ville-montpellier.fr](mailto:presto@ville-montpellier.fr)

Par courrier adressé à :

› **Hôtel de Ville - Service Prest'O**  
**1, place Georges Frêche**  
**34267 Montpellier cedex 2**

## COMMENT SONT CALCULÉS LES TARIFS DE LA CANTINE ET DES ACCUEILS ?

Les tarifs sont personnalisés selon le revenu et le nombre d'enfants de la famille. Ils sont calculés une fois par an, pour toute l'année scolaire, et ne peuvent être modifiés en cours d'année.

## COMMENT RÉGLER LA RESTAURATION SCOLAIRE ET LES TEMPS PÉRISCOLAIRES ?

Les accueils et les repas sont acquittés par facturation mensuelle.

Les paiements sont dus dès réception des factures mensuelles adressées aux familles par courriel ou par courrier et peuvent être consultées et payées en ligne sur [presto.montpellier.fr](http://presto.montpellier.fr)

Pour toute réclamation relative à la facturation, s'adresser à [presto@ville-montpellier.fr](mailto:presto@ville-montpellier.fr)

# CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

(source : Ministère de l'Éducation Nationale)

	2020				2021						
	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.
MER											
JEU		1						1			1
VEN		2			1			2			2
SAM		3			2			3	1		3
DIM		4	1		3			4	2		4
LUN		5	2		4	1	1	5	3		5
MAR	1	6	3	1	5	2	2	6	4	1	6
MER	2	7	4	2	6	3	3	7	5	2	7
JEU	3	8	5	3	7	4	4	8	6	3	8
VEN	4	9	6	4	8	5	5	9	7	4	9
SAM	5	10	7	5	9	6	6	10	8	5	10
DIM	6	11	8	6	10	7	7	11	9	6	11
LUN	7	12	9	7	11	8	8	12	10	7	12
MAR	8	13	10	8	12	9	9	13	11	8	13
MER	9	14	11	9	13	10	10	14	12	9	14
JEU	10	15	12	10	14	11	11	15	13	10	15
VEN	11	16	13	11	15	12	12	16	14	11	16
SAM	12	17	14	12	16	13	13	17	15	12	17
DIM	13	18	15	13	17	14	14	18	16	13	18
LUN	14	19	16	14	18	15	15	19	17	14	19
MAR	15	20	17	15	19	16	16	20	18	15	20
MER	16	21	18	16	20	17	17	21	19	16	21
JEU	17	22	19	17	21	18	18	22	20	17	22
VEN	18	23	20	18	22	19	19	23	21	18	23
SAM	19	24	21	19	23	20	20	24	22	19	24
DIM	20	25	22	20	24	21	21	25	23	20	25
LUN	21	26	23	21	25	22	22	26	24	21	26
MAR	22	27	24	22	26	23	23	27	25	22	27
MER	23	28	25	23	27	24	24	28	26	23	28
JEU	24	29	26	24	28	25	25	29	27	24	29
VEN	25	30	27	25	29	26	26	30	28	25	30
SAM	26	31	28	26	30	27	27		29	26	31
DIM	27		29	27	31	28	28		30	27	
LUN	28		30	28			29		31	28	
MAR	29			29			30			29	
MER	30			30			31			30	
JEU				31							

## Rentrée

Mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020

## Toussaint

Fin des cours : samedi 17 octobre 2020

Reprise des cours : lundi 2 novembre 2020

## Noël

Fin des cours : samedi 19 décembre 2020

Reprise des cours : lundi 4 janvier 2021

## Hiver

Fin des cours : samedi 13 février 2021

Reprise des cours : lundi 1<sup>er</sup> mars 2021

## Printemps

Fin des cours : samedi 17 avril 2021

Reprise des cours : lundi 3 mai 2021

## Ascension

Fin des cours : jeudi 13 mai 2021

Reprise des cours : lundi 17 mai 2021

## Fin des cours

Mardi 6 juillet 2021

# + D'INFOS !

## SUR LES INSCRIPTIONS, LA RÉSERVATION, LA FACTURATION ET MA CARTE :

### Service Prest'O Hôtel de Ville

1, place Georges Frêche  
04 34 88 78 98  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30,  
le jeudi de 10h à 19h  
Courriel : [prest@ville-montpellier.fr](mailto:prest@ville-montpellier.fr)

### Mairie de proximité Mosson

111, place de Tipasa  
04 34 88 77 00  
Du lundi au vendredi de 8h à 17h

### Mairie de proximité François Villon

55, rue des Araucarias  
04 34 88 77 01  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

### Mairie de proximité Tastavin

118, allée Maurice Bonafos  
04 34 88 77 02  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

### Mairie de proximité Aubes - Pompignane

35, rue André Malraux  
04 34 88 77 03  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

## SUR LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES ET LES ÉCOLES

Par courriel :  
[service.education@ville-montpellier.fr](mailto:service.education@ville-montpellier.fr)  
(réponse dans un délai de 5 jours  
Par tél. 04 67 34 70 64 (serveur vocal)

## SUR DES QUESTIONS LIÉES À LA RESTAURATION SCOLAIRE

**Direction de la Politique alimentaire**  
04 67 15 92 69 (de 8h à 16h).



**Les prestations sont interrompues  
15 min avant l'heure de fermeture.**

# NOTES

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**MAIRIE DE MONTPELLIER**

Direction de l'Éducation  
1, place Georges Frêche - 34267 Montpellier Cedex 2  
Tél. 04 67 34 70 00

Tramway 1 et 3, arrêt "Moularès - Hôtel de Ville"  
Tramway 4, arrêt "Georges Frêche - Hôtel de Ville"

montpellier.fr

